L'ACTION MUNICIPALE

Saint-Hippolyte

Bulletin d'information de Saint-Hippolyte Avril 2010

MOT DU MAIRE

Enthousiasmant, ce début de printemps? Oh que oui !

Claude Cousineau, député de Bertrand, **Gilles Beauregard**, conseiller, **Bruno Laroche**, **Lise Chaumont**, responsable de la bibliothèque, **Guy Ouellet**, député de Chomedey et les conseillers **Chantal Lachaine**, **Philippe Roy** et **Donald Riendeau**

Décidément, ce début de printemps 2010 est un des beaux que nous ayons connu à Saint-Hippolyte. Imaginez, pas plus tard que le 27 janvier lors du discours du budget, nous vous faisions part de la vision qui sous-tendait nos priorités budgétaires. Budget, rappelons-le, équilibré, sans hausse du taux de taxe, accompagné de projets structurants et d'une vision de l'avenir pour Saint-Hippolyte. Or, la phase 1 (infrastructure pour sécuriser et transformer la route 333 en rue principale de l'école au cœur du village) et la phase du 2 du projet de création d'un pôle culturel pour revitaliser le noyau villageois, « Ma bibliothèque, un milieu de vie », verront le jour dès notre première année de mandat.

Il n'y a pas que vous qui croyez en notre dynamisme et qui partagez notre vision. Nos élus provinciaux aussi partagent notre vision de l'avenir à Saint-Hippolyte. Mais, nous ne nous sommes pas contentés d'envoyer des lettres. Nous avons cogné aux portes, nous avons rencontré les décideurs. Le gouvernement, qui venait à peine de nous confirmer une subvention de 811 492 $ pour la phase 1, est venu nous annoncer vendredi le 12 mars dernier qu'il nous accordait une autre subvention de 600 200 $ pour la phase 2. Après dix ans d'attente, nous aurons notre bibliothèque. D'ici un an et des poussières, notre plan d'action pour revitaliser le noyau villageois franchira une autre étape cruciale et cela ne fait que commencer. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil qui, depuis le premier novembre dernier, ne comptent pas leurs heures, et en particulier Gilles Beauregard qui avec doigté et détermination, a réussi à faire passer ce projet en mode réalisation, vitesse «grand V».

Je tiens à remercier la ministre responsable de la région des Laurentides, Michelle Courchesne, le député parrain de la circonscription de Bertrand, Guy Ouellette, le député de Bertrand, Claude Cousineau, la ministre de la Culture, Christine Saint-Pierre et les dirigeants de la direction régionale des Laurentides qui sont des partenaires hors pair.

Claude Cousineau, Bruno Laroche et Guy Ouellet

Protection du patrimoine environnemental

Le Conseil municipal a voté une résolution pour reconnaître le Comité régional pour la protection des falaises comme un organisme qui contribue à la protection de l'environnement et nous avons accepté de participer à son financement de fonctionnement en versant une contribution de 500$. D'autre part, nous partagerons les coûts, qui s'élèvent à 1 000 $, avec la Ville de Prévost et le CRPF, pour la confection de cartes géographiques spécialisées.

Le Comité a fait une offre d'achat sur deux terrains à Saint-Hippolyte, un investissement de 100 000 $. L'objectif est de faire reconnaître ces terrains auprès du ministère du Développement durable et des Parcs, comme réserve naturelle à perpétuité. Le ministère assumerait 50 % des coûts, la fondation La Cordée contribuerait pour 6 000 $, la Municipalité de Saint-Hippolyte pour 5 000$ et la balance serait assumée par le CRPF en campagne de financement.

Réduction de la vitesse sur le chemin des Hauteurs

La réduction de la vitesse sur certains tronçons de la route 333 était l'une de vos demandes en période électorale. Le Conseil municipal, après étude du dossier, a demandé au ministère des Transports d'appliquer les modifications suivantes à la vitesse sur la route 333 :

- Créer une zone de 70 km/h dans la partie sud (à partir de l'intersection de la rue Richer) jusqu'au secteur commercial situé à la hauteur du chemin du lac Bleu;
- Créer une zone à 50 km/h de 750 mètres à la hauteur du secteur commercial (chemin du lac Bleu);
- Créer une zone à 30 km/h située au nord de la route 333, entre la rue Bourget et l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan.
- Installer un arrêt sur la route 333 à l'intersection du chemin du Lac-de-l'Achigan en direction nord et interdire le stationnement le long de la route 333, entre la rue Morin et l'entrée du no 2280 chemin des Hauteurs (Bonichoix).

Bon printemps!

Bruno Laroche, maire

Guy Ouellet et Gilles Beauregard

Nouvelles restrictions à la navigation sur le lac Bleu

Depuis le 19 août 2009, de nouvelles restrictions sont applicables pour la navigation sur le lac Bleu. Celles-ci ont été adoptées via un règlement du ministère des Transports du Canada.

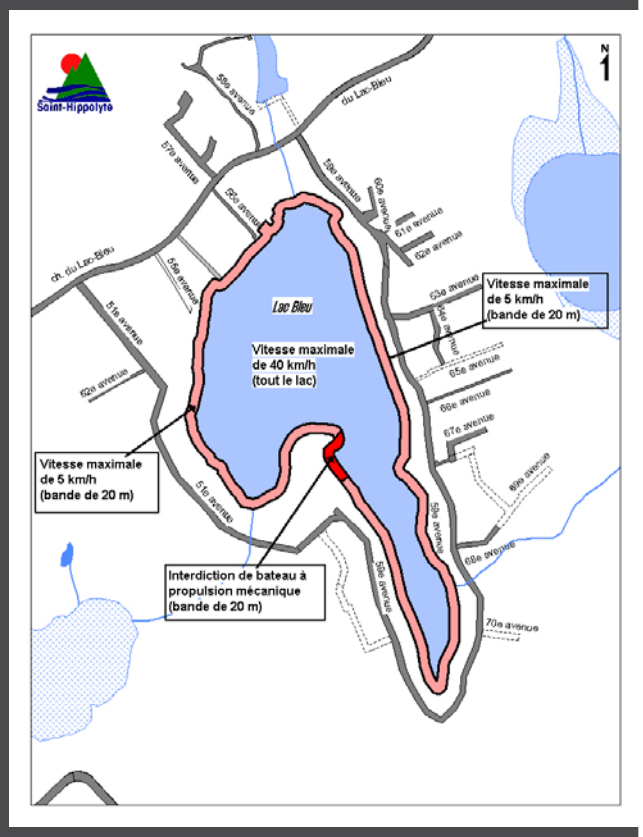

Les nouvelles restrictions sont :

- Interdiction de bateaux à propulsion mécanique sur une bande de largeur de 20 mètres en face de la plage du terrain du « Club des familles de demain » situé au 287, 51e Avenue;
- Pour tout le lac, la vitesse est limitée à 5 km/h à 20 mètres ou moins de la rive. Par contre, la restriction ne s'applique pas à un bateau qui tire une personne sur ski nautique, aquaplane ou autre équipement semblable qui s'éloigne perpendiculairement de la rive.

Ces restrictions s'ajoutent à celles déjà existantes, soit :

- Vitesse maximale de 40 km/h sur l'ensemble du lac;
- Obligation d'un permis pour toutes activités ou tout événement sportif, récréatif ou public.

Dès le printemps, des écriteaux indiquant ces restrictions seront placés à deux endroits près des rues donnant accès au pourtour du lac et des bouées de contrôle seront installées dans le lac.

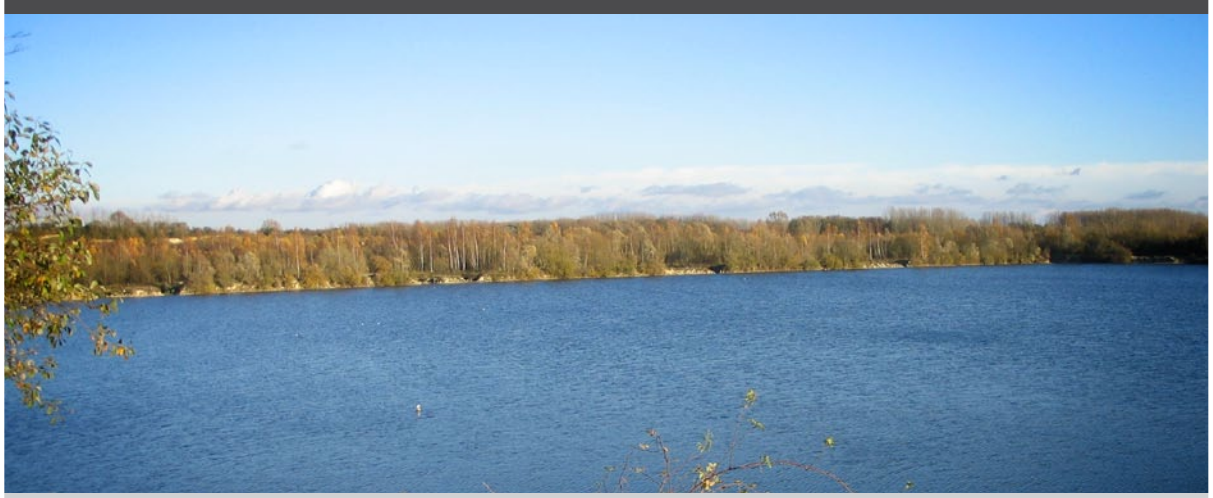

Gilles Beauregard
Finance & Administration, Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca

Yves Dagenais
Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca

Chantal Lachaine
Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca

Denis Lemay
Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca

Donald Riendeau
Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca

Philippe Roy
Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le mardi 6 avril, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Conseil en vidéo

Rendez-vous sur le site web de la municipalité pour visionner la réunion du conseil du mois de mars. www.saint-hippolyte.ca

Parce que vous voulez en faire plus...

La Municipalité de Saint-Hippolyte, comme près de 500 organisations partenaires du Défi Climat au Québec, invite les citoyens à relever le défi et à se joindre à l'effort collectif de lutte aux changements climatiques.

Je participe. Et vous?

Du 10 mars au 30 avril, partout au Québec, des milliers de citoyens prendront des engagements pour modifier certaines de leurs habitudes de vie afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. La Municipalité encourage ses employés et les Hippolytois à participer à cette campagne de mobilisation!

Les gaz à effet de serre d'origine humaine sont à l'origine du réchauffement du climat de la planète. Les principales sources de ces émissions sont l'utilisation des combustibles fossiles comme le pétrole et le gaz naturel, la déforestation et l'enfouissement des déchets. L'impact des changements climatiques au Québec aura des répercussions pour les citoyens dans plusieurs domaines : les épisodes de sécheresse augmenteront, occasionnant des conflits d'utilisation de l'eau; les périodes de gels-dégel dégraderont les infrastructures routières; l'intensité des tempêtes de neige affectera les conditions routières; et finalement, l'accroissement des précipitations estivales favorisera les risques d'inondations.

Que ce soit pour faire votre part en environnement, pour réduire votre consommation d'énergie, pour respecter les générations futures ou pour améliorer votre qualité de vie et votre santé, toutes les raisons sont bonnes pour participer au défi!

Jetez un coup d'œil à l'adresse suivante pour découvrir les gestes concrets que vous pouvez poser au quotidien : www.deficlimat.qc.ca.

Participez dès maintenant! Il y a de nombreux prix à gagner!

Défi Climat
Chaque geste compte

Semaine de relâche : 2 journées bien remplies !

Le service des loisirs, culture et vie communautaire a proposé, dans le cadre de la semaine de relâche, deux journées d'activités bien distinctes. L'une d'entre elles alliait sport, plein air et activité culinaire. La deuxième journée comblait le désir des explorateurs avec une sortie au centre d'activités L'Astuce, situé à Terrebonne : mur d'escalade, jeu-questionnaire interactif, maison hantée, pièce croche, maquillage, etc. Voilà un programme bien équilibré qui a su éveiller l'intérêt de nos jeunes frimousses!

Bibliothèque

Joyeuses Pâques !
Lors du congé Pascal, la bibliothèque sera fermée vendredi 2 avril et samedi 3 avril. Faites vos provisions de livres pour l'occasion. Joyeuses Pâques à tous!

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
Venez souligner la journée mondiale du livre et du droit d'auteur, vendredi 23 avril à votre bibliothèque municipale. Les premiers abonnés qui viendront à la bibliothèque recevront une rose et toutes les personnes qui emprunteront des livres pourront participer à un tirage. Vous pourriez gagner une carte-cadeau de 25 $ de la librairie Renaud-Bray ou encore l'un de nos quatre sacs écologiques. Bienvenue et bonne chance à tous!

Fermeture temporaire : 4 au 17 mai
Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée du mardi 4 mai au lundi 17 mai en raison de l'implantation du nouveau logiciel. Il nous fera plaisir de vous accueillir le mardi 18 mai selon l'horaire habituel. Merci de votre compréhension!

Heures d'ouverture

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
871, ch. des Hauteurs
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Plaisir garanti !

Animation & prix de présence

Disco des jeunes

Vendredi, 9 avril 19h à 21h30
Pavillon Roger-Cabana (7-14 ans)
Coût : 5 $
Prochaine disco : 14 mai

Bénévoles pour la Fête Nationale

À nouveau, nous sommes à la recherche de personnes dynamiques ayant le goût de s'impliquer à titre de bénévoles. À coup sûr, nous avons une tâche qui vous ressemble. Joignez-vous à notre belle équipe!

Tortilles 2010

Un été inoubliable attend votre enfant avec l'équipe d'animation Tortilles! Une avalanche d'activités pour un maximum de plaisir : jeux de groupe, baignades, activités sportives, excursions nautiques, ateliers artistiques, etc. Surveillez l'arrivée de votre Info-Loisirs été 2010, en mai, pour connaître tous les détails.

Information

Anne-Marie Braün
Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
2253, ch. des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

OFFRE D'EMPLOI

Aide journalier

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'étudiants pour combler les postes d'aide journalier durant la saison estivale.

EXIGENCES
- Être étudiant inscrit à temps plein à l'automne 2010
- Être âgé d'au moins 16 ans au 15 mai 2010
- Être responsable
- Être débrouillard
- Être en excellente forme physique
- Avoir de l'initiative

HORAIRE
- 40 heures/semaine (lundi au vendredi) pour une période de 8 semaines.

SALAIRE
10,00 $/heure

RESPONSABLE
Toute personne intéressée à postuler et qui répond aux exigences peut le faire en faisant parvenir son curriculum vitae à l'attention de :

Monsieur Sylvain Vanier, directeur
Service des travaux publics
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
cledoux@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 poste 244
450.563.2362

Programme de vidange des fosses septiques

Depuis 2009, la Municipalité de Saint-Hippolyte prend en charge la vidange des installations septiques pour s'assurer que les exigences d'entretien des installations septiques sont respectées. De plus, le Programme permet de réduire les sources de nuisances, d'insalubrité et de contamination, car la Municipalité s'assure que les boues sont disposées dans un site conforme aux normes gouvernementales et non rejetées dans l'environnement. Le programme permet également de procéder à l'inventaire des installations septiques et de déceler celles qui sont défectueuses.

Veuillez noter qu'aucune exception ne sera accordée concernant la vidange des installations septiques, toutes les adresses qui possèdent des installations septiques (fosse septique, fosse scellée, puisard) devront être vidangées, ce qui inclut les chalets saisonniers, les résidences peu occupées ou même inhabitées et les maisons qui sont desservies par des puisards.

Secteur vidangé en 2010

1ère à la 48e avenue, 85e à la 94e avenue, 182e à la 278e avenue, 450e à la 469e avenue, 500e à la 572e avenue, Beauregard, Bell, Bellevue, Beloeil, Boisé, Boivin, Bolduc, Bourget, Brise, Brocard, Brunet, Buttes, Cabanac, Campagnard, Cerf, Champêtre, Charles-Bonaventura, Chaumine, Clermont, Club, Colline, Couillard, Dallaire, Dany, Denis, Desjardins, Domaine Roussel, Durocher, Écureuils, Érablière Est, Érablière Ouest, Falaise, Fleuron, France, Galet, Geai bleu, Geneviève, Gohier, Grand Pic, Grande Ourse, Guillaume, Guy, Harfang des Neiges, des Hauteurs, Isabelle, Jean-Luc, Jessica, Laberge, Lac à l'Ours, Lac Adair, Lac Aubrisson Nord, Lac Aubrisson Sud, Lac Bertrand, #1à 341 Lac Bleu, Lac Croche, Lac des Sources, Lac du Pin Rouge, Lac Écho, Lac Emery, Lac en Cœur, Lac Léonard, Lac Maillé, Lac Montaubois, Lac Morency, Lamoureux, Langlois, Lanthier, Lebeau, Lecot, Lilas, Lucioles, Maria-Louis, Monceau, Mont-Rolland, Montagne, Morin, Napoléon, Nature, Ogilvy Est, Ogilvy Ouest, Omble, Orly, Paix, Patrice, Pépinot, Posca, Prés, Richer, Robidoux, Roche, Santé, Seigneurie, Simard, Soleil, Sylvain, Tério, Thibault, Tour, Tracy, Villeneuve, Weisbord, Willie-Laroche.

Fonctionnement du Programme de vidange des fosses septiques

Un avis écrit sera transmis au moins 21 jours avant la date prévue de la vidange à l'adresse postale des propriétaires. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de donner accès à l'entrepreneur pour qu'il puisse vidanger l'installation septique. Ces travaux consistent à localiser et dégager les accès à l'installation en excavant, au besoin, la terre ou autres matériaux qui la recouvrent. Les couvercles n'ont pas à être ouverts, seulement dégagés de toute obstruction. Chaque propriétaire devra également localiser clairement les ouvertures de son installation septique sur sa propriété afin qu'elles soient repérables du premier coup d'œil. Si vous croyez que l'emplacement de votre fosse est difficile à trouver, vous pouvez contacter l'entrepreneur au 450-565-4718 pour lui donner des détails de l'emplacement. NOTE IMPORTANTE : Si l'entrepreneur se présente sur les lieux et que la fosse septique n'est pas déterrée, que le terrain n'est pas dégagé, ou qu'il ne trouve pas votre fosse septique, des frais de 45 $ seront facturés au propriétaire fautif pour défrayer les frais de déplacement inutile. Votre présence sur les lieux lors de la vidange de l'installation septique n'est pas nécessaire. Un bordereau d'exécution sera laissé dans un endroit visible sur les lieux attestant que la vidange a été effectuée. Un inspecteur municipal accompagnera le vidangeur aléatoirement afin d'assurer la bonne exécution du service. Le calendrier de vidange sera bientôt disponible. Veuillez noter que la période de vidange s'effectue du 17 mai au 15 novembre 2010.

Foire aux questions

1. J'ai fait vidanger à mes frais ma fosse septique en 2009 pour respecter la fréquence de vidange de deux ans, et mon adresse fait partie du secteur qui sera vidangé cette année. Est-ce que la Municipalité vidangera quand même ma fosse en 2010?

Oui, si votre propriété se situe dans le secteur desservi en 2010, il est important de vidanger la fosse septique pour uniformiser l'année de vidange pour l'ensemble de ce secteur. Cette mesure est essentielle pour la protection de nos lacs. Étant donné l'étendue de notre territoire, le programme de vidange doit se faire par secteur. Puisque vous payez déjà 65 $ par année, depuis 2009, à même votre compte de taxe, il serait important de ne pas passer votre tour.

2. J'ai construit une nouvelle résidence en 2009, est-ce que la Municipalité vidangera quand même ma fosse en 2010?

Oui, voir explication précédente

3. J'ai refait mon installation sanitaire en 2009, est-ce que la Municipalité vidangera quand même ma fosse en 2010?

Oui, voir explication de la question 1.

4. Je ne connais pas l'emplacement de ma fosse septique, que dois-je faire?

Il est de votre responsabilité de localiser les accès de votre fosse septique. Vous pouvez faire appel à des gens spécialisés dans le domaine (entrepreneurs en installation de fosses septiques, firmes d'ingénierie, plombiers, etc.) pour obtenir des conseils ou de l'aide afin de localiser votre fosse septique. Entre autres, les plombiers qui possèdent un système de détection par caméra peuvent vous aider à localiser votre installation septique.

5. Je possède une fosse scellée ou j'ai besoin d'une vidange supplémentaire, comment dois-je procéder?

Votre fosse septique sera vidangée une fois tous les 2 ans, selon le calendrier de collecte établi par l'entrepreneur. Toute vidange supplémentaire de votre fosse septique, qu'il s'agisse d'une fosse septique reliée à un champ d'épuration, une fosse scellée, une fosse de rétention ou un puisard, sera à vos frais et directement payable à l'entrepreneur selon le prix établi à la tarification municipale. Il sera de votre responsabilité de contacter l'entrepreneur pour faire vidanger votre fosse septique.

Abri d'hiver temporaire

Les abris d'hiver temporaires doivent être enlevés au plus tard le 1er mai. Notez que cette obligation s'applique même si l'abri n'est pas visible de la rue. L'abri doit être démonté au complet y compris la structure.

Permis de construction

Beaucoup de constructions et de travaux demandent l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation de la part du Service d'urbanisme. Ces permis ou certificats obligatoires vous assureront que les travaux que vous désirez réaliser seront conformes aux différents règlements municipaux ou provinciaux et vous éviteront des problèmes au moment où vous aurez besoin d'un document confirmant la conformité de vos travaux. N'hésitez pas à communiquer avec notre service pour vous informer de la nécessité de l'obtention d'un permis.

Pour d'autres questions : 450-563-2505 #227
Coordonnées de l'entrepreneur désigné : Sani-Laurentides 450-565-4718 ou 1-800-663-7264